



SECTION



VAR

Syndicat Force Ouvrière DGFIP – Section du Var

place besagne 83000 Toulon

Tél portable : 06-88-37-36-97

Tél fixe : 04-94-03-82-90

mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

CAPL du 03 Juin 2019

Mouvement de mutation de catégorie C

Madame la Présidente,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement difficile et conflictuel. Depuis de longues semaines, dans tous les départements et notamment le Var, des grèves et des mobilisations sont menées par les agents des Finances Publiques.

Opposés à la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » qui remet en cause le Statut Général des fonctionnaires, casse les garanties collectives et précarise la Fonction Publique, les personnels de la DGFIP se sont mobilisés à l'appel de leurs organisations syndicales nationales pour dire non au démantèlement de la DGFIP, et défendre leur outil de travail...

F.O.- DGFIP dénonce à nouveau aujourd'hui la désinformation de ce gouvernement qui présente la transformation de la Fonction publique comme « *devant promouvoir le dialogue social et respecter les garanties des agents...* » alors qu'en réalité ce dispositif prévoit entre autres de supprimer les CHS-CT et les CAP, ouvre la porte à des détachements d'office, à des plans de départs ainsi qu'à des ruptures conventionnelles collectives !

En effet, les articles 9 et 12 de la loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis et compétences des CAP en matière de mutation et de promotion. Il est également prévu des CAP par catégories interministérielles, entraînant de facto la suppression des CAP par corps.

FO-DGFIP rappelle son attachement au fait que les DDFIP/DRFIP ne soient pas placés sous l'autorité des préfets.

FO-DGFIP revendique le retrait pur et simple de cette Loi, outil de démantèlement de la Fonction publique, porteuse d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès au service public.

F.O.- DGFIP exige de plus le retrait du plan mortifère « *de géographie revisitée* » du Ministre Darmanin, l'abandon de l'expérimentation des agences comptable dans les secteurs public local et hospitalier, et l'arrêt des suppressions d'emplois. Il est clair que ce plan de restructuration est en réalité un plan de démantèlement qui s'inscrit dans un projet sans précédent de resserrement de notre réseau actuel de proximité et de QUALITE.

À ce sujet, le courrier adressé par un élu breton, ancien ministre d'État au Ministre Darmanin est éclairant. Pierre Méhaignerie, puisque c'est de lui dont il s'agit, souhaite alerter le ministre sur la profonde méconnaissance des réalités locales induite par la réforme et ce que vous nommez la géographie revisitée ou la déconcentration de proximité.

L'élu ne se contente pas de dénoncer l'absurdité du nouveau modèle proposé, mais le démolit en visant les Services de Gestion Comptable (SGC) requalifiés « d'usines à opérations comptables » et les conseillers, apparentés à des « VRP ». Il considère que le zéro numéraire prévu au 1er juillet 2020 aura « des conséquences immédiates pour les usagers et autres régisseurs » et écornera encore un peu plus le principe de séparation ordonnateur/comptable par l'introduction d'un « tiers prestataire ».

Pour revenir à la CAPL de ce jour, le mouvement témoigne d'ailleurs d'une inquiétude certaine des personnels, qu'ils soient agents ou chefs de services. En effet, ils ne savent tout simplement plus où aller.

Nous constatons que le déficit global national est de 1100 emplois de catégorie C et que la situation des effectifs du Var reste très problématique, car **46** postes de titulaires restent vacants au 01/09/2019, avec des palmes d'honneur pour les RAN de Draguignan et Saint Tropez!

On peut nous parler de saturation des emplois de catégorie C dans notre département, mais le constat de **FO-DGFIP** est tout autre : le nombre de postes vacants reste beaucoup trop élevé, alors même que le Var est le **PREMIER contributeur national de postes supprimés par rapport à effectif départemental !!**

Et cependant, aucune arrivée n'est prévue au mouvement de 1ere affectation des agents de C !!
Quelles conclusions tirer de ces faits ?

Les représentants **FO-DGFIP** accusent nos ministres de placer volontairement les services dans une situation catastrophique en termes d'effectifs. Cette obstination illustre bien, en réalité, la volonté du pouvoir politique de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de carnage de la DGFIP.

C'est la raison pour laquelle **FO-DGFIP** réitère ses revendications, à savoir :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an afin de combler la vacance d'emploi au fil de l'eau,
- Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité,
- L'affectation la plus fine possible (mission/structure/commune) sur un poste fixe à l'issue du processus dans les CAP compétentes, ce qui implique la suppression totale des affectations ALD.

FORCE OUVRIÈRE déploie et déploiera toute son énergie afin d'obtenir le meilleur pour tous les agents.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration liminaire au PV de cette commission.